



Refus de restitution de mes biens.

Par **kastelnevez**, le **26/10/2012** à **17:27**

Bonjour,

Re-bonjour,

Suite à mon courrier concernant l'usurpation de ma carte CB par mon ex-compagne, je voulais savoir une chose importante.

Lorsque j'ai quitté en début d'année le domicile, je n'ai pris que le strict minimum, vêtements, objets, etc.... J'ai voulu récupérer mes quelques meubles, et électroménager, mais porte close. La gendarmerie m'a dit qu'il ne pouvait rien faire. Soit faire appel à un huissier de justice, pour une sommation. Celle-ci a été faite, mais porte close, puis une seconde fois le mois suivant et encore porte close. (210euro) J'ai appelé l'huissier qui m'a dit de l'assigner au tribunal, car à l'amiable rien n'y fait... Question: Mis à part le tribunal y aurait-il une autre solution? J'ai dû loger chez mes enfants et amis en attendant un logement, je suis rentré sans rien, on m'a donné et prêté le minimum. Je n'ai pas la force d'être confronté à la justice, ni par cette ex-compagne et sa Smala...

Cordialement, merci.